VILLE de ROYAN

| Oright | topic
| Corrept | 59
| EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

séance du 22 Mai 1959

Département de la Charente-Maritime

OBJET :

Supplément d'honoraires à M. Bévière

5 9083

L'an mil neuf cinquante neuf, le vingt deux mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 16 Mai 1959

Etaient présents: MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUS SEAU, LANOUE, BISCAYE, LANUSSE, POUGET, GUILLAUD, MOUCHOT, FLAHAUT, ETCHEBER, BERLAND, REIX, FONTANILLE, MONGRAND, LAMOUCHE, MENANT BOUCHET, GACHET, BETOUS, NARTEAU, CHAMBOULAN, GALLAND, BUJARD Melle FOUCHE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération des 24 mars et 9 Octobre 1958, le Conseil Municipala décidé de normer M. Bévière, Directeur de l'exploitation provisoire de la concession du Casino Municipal et de lui allouer à ce titre des honoraires fixés à 2% du montant des travaux effectués.

M. Bévière, dont la tâche est importante ne peut assurer seul son service et se trouve dans l'obligation, pour certains travaux, de s'assurer la col laboration de personnel supplémentaire et notamment de techniciens. Il demande un supplément d'émoluments sur la base de 50.000 frs par mois pour lui permettre de payer ce personnel

Le Conseil Amicipal

Considérant que les honoraires de M. Bavière, Directeur de l'exploitation provisoire de la concession du Casino Municipal se sont avérés insuffisents du fait de la nécessité pour lui de payer ses collaborateurs

décide

de verser à M. Bévière, en sus de ses honoraires fixés par délibération du conseil Municipal des 24 mars et 9 Octobre 1958 à 2% du montant des travaux de construction du Casino Municipal , une indemnité forfaiteire de 50.000 frs par mois à compter du ler Juin 1958

- que la dépense sera mandatée pour 1958 sur les restes à payer chapitre XXXV, art. 14 du budget et pour 1959 sur le chapitre correspondant du budget.

Adopté à l'unanimité poins 2 contre (MM. Menent et Brenusseau)

Pr le Meire L'Adjoint Délégué,

VU ET APPROUVE.

étant précisé que les honoraires de M.BEVIERRE qu'ils restent fixés à 2 % ou qu'ils soient majorés ne seront ni remboursés par l'état ni susceptibles d'être imputés sur la créance de dommages de guerre

LA ROCHELLE, le 22 Juin 1959 signé:illisible LE PREFET

THE REPORT OF THE STATE OF THE

EH.

cir. ex d

4-1 office to the second of the

Avenue la grand

Harris Commission of the Commi

Pour copie conforme Mairie de Royan, lo 24 Juin 1959

250Y # # 42Y

and some of the second of the

: K tell

To die ad the themes , many

Pr le Maire l'Adjoint Délégué,

M. HATRAS